var WACHT - Nombre de consultations avec supplément de garde *(Patientèle médecins généralistes)*

Description

Nombre de consultations au cours de l'année de référence au cours desquelles un honoraire complémentaire a été facturé pour une consultation ayant eu lieu entre 19h et 21h dans le cadre d'un service de garde organisé.

Remarques
Les services de garde sont organisés par les cercles de médecins généralistes. Un service de garde obligatoire est assuré les weekends et les jours fériés. En outre, ces cercles peuvent organiser un service de garde sur une base volontaire à d'autres moments, à savoir les soirées et nuits en semaine. Le médecin peut facturer un supplément de garde pour les consultations ayant lieu entre 19h et 21h dans le cadre de ce service de garde organisé.
Ces prestations sont identifiées à l'aide du code nomenclature relatif au supplément de garde (Code nomenclature = 101091).
Ce supplément ne peut pas être combiné à un supplément de permanence. Le code nomenclature est en vigueur depuis le 1er juillet 2008 et ne peut donc jamais être attribué aux années de prestation 2003-2007. Cette variable est cependant disponible pour cette période, mais elle prendra alors toujours la valeur 0.

Disponible

Database	Variantes	Premières données	Dernières données
Patientèle médecins généralistes	ALL	2003-01-01	2024-12-31

Code WACHT

Format SAS 8. (numeric)

Variable(s) source(s)
- SS00020-Code nomenclature

Variable(s) dérivée(s)
- REGCONTACT-Nombre de contacts réguliers

Variable(s) équivalente(s)
- RAADPL-Nombre de consultations au cabinet
- RANACHT_AH-Nombre de consultations de nuit au cabinet
- RAWEFE_AH-Nombre de consultations au cabinet le weekend ou les jours fériés
- PERMANENTIE-Nombre de consultations avec supplément de permanence
- OPVOLGPLAN-Nombre de consultations ou visites à domicile inhabituelles

Mots clés Prestations de soins de santé, Prestataires de soins de santé

Source: Agence Intermutualiste (https://aim-ima.be)